

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 avril 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 20 mars 2025.

Membres présents : (13) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme JACQUEMARD, M. LEHENOFF, M. MEZUI, Mme TENENBAUM, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. FOUILLOT représentée par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (1) : Mme LECOMTE,

Objet : Maison des seniors - Convention de partenariat UNIS-CITE

Nous délibérons depuis plusieurs années pour renouveler notre partenariat entre la Maison des Seniors et l'association Unis-Cité autour du programme « Solidarité Seniors » dont l'objectif est la lutte contre l'isolement des personnes âgées et la création de liens intergénérationnels.

Parmi l'ensemble des actions menées conjointement, il est important de rappeler les actions suivantes :

Intervention des volontaires de l'association Unis Cité à la Maison des Seniors dans le cadre de leur service civique.

Les volontaires ont pour missions :

- d'assurer des appels téléphoniques dans le cadre du dispositif « Seniors en contact » ;
- d'aider à la mise en place de séances thématiques, selon l'opportunité et les modalités prévues à cet effet par la direction de la Maison des Seniors, pour mieux informer les seniors des actions de solidarité entre les générations.
- de participer s'ils le souhaitent à l'accompagnement de manifestations dédiées aux seniors (repas des aînés, distribution de colis gourmands, journée intergénérationnelle, semaine bleue, etc..)

De son côté la Maison des seniors propose aux jeunes volontaires :

- un temps de présentation et d'information sur l'établissement

- de participer à certaines séances thématiques organisées en faveur des seniors sur des sujets divers relatifs à l'avancée en âge et aux besoins des personnes âgées.

Aussi, afin de permettre d'assurer la continuité de ce partenariat, les membres du conseil d'administration:

- approuvent la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité ;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à signer la convention ;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Pièce jointe : - convention de partenariat

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1